



14^{ème} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

Bonn, Allemagne, 14 au 17 mars 2007

CMS/ScC14/Doc.21
Point 4 de l'ordre du jour

EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE 2006-2011 POUR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

(Préparé par le Secrétariat)

1. La treizième réunion du Conseil scientifique de la CMS (Nairobi, 16-18 novembre 2005) a finalisée et adoptée un plan de mise en œuvre de la stratégie (SIP) pour la période 2006-2011. Le SIP vise à définir et organiser la contribution du Conseil scientifique à la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention pour la période 2006-2011, adopté par la huitième réunion de la Conférence des Parties à la CMS (Nairobi, 20-25 novembre 2005).

2. Le SIP représente pour le Conseil un changement majeur vers une méthode de travail plus stratégique et orientée résultats. A cet égard, les caractéristiques importantes sont les suivantes:

- (i) L'élaboration de plusieurs documents stratégiques révisables visant à résumer les informations-clés pour la prise de décision par la Convention, y compris un examen régulier de l'état des espèces figurant à l'Annexe I.
- (ii) Améliorer l'intégrité scientifique des Annexes de la Convention (taxonomie et achèvement).
- (iii) Attirer davantage l'attention sur les espèces inscrites à l'Annexe 1.
- (iv) Attirer davantage l'attention sur les thèmes concernant la perte et le morcellement des habitats.
- (v) Renforcer la coopération scientifique entre le Conseil scientifique et les Accords au titre de la CMS et avec les organes techniques des autres conventions.

3. Les activités envisagées dans le SIP ont été désignées à être mesurables, avec des jalons pour l'achèvement, afin que les progrès puissent être évalués régulièrement. D'autre part, il est à noter que le SIP a été finalisé avant qu'une décision ait été finalisée par la COP8 concernant le budget pour le triennium 2006-2008, donc sans indication des ressources disponibles pour sa mise en œuvre.

4. Ce document vise à (i) fournir une vue d'ensemble des progrès réalisés dans la mise en œuvre du SIP au date de la réunion, et à (ii) proposer une révision des cibles pour les activités individuelles au ScC14 et ScC15, sur la base des progrès actuels et des ressources humaines et financières prévisibles.

**OBJECTIF 1 DU PLAN STRATEGIQUE DE LA CMS
VEILLER A CE QUE LA CONSERVATION ET LA GESTION DES ESPECES MIGRATRICES SOIENT BASEES SUR LES MEILLEURS
RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES DISPONIBLES**

No.	Action du Conseil Scientifique	Progrès au mars 2007	ScC14 Action/Cible	ScC15 Cible
1.1	Veiller à ce que les meilleurs renseignements soient disponibles pour la conservation et la gestion des espèces migratrices en danger inscrites à l'Annexe I de la CMS			
1.1.1	Entreprendre des examens scientifiques sommaires des principaux groupes taxonomiques des espèces migratrices, afin de sélectionner les espèces candidates potentielles pour inscription à l'Annexe I	Projet d'examen d'Elasmobranchii préparé avec le soutien financier du gouvernement britannique, pour examen par ScC14	<ul style="list-style-type: none"> Examiner et fournir des conseils comme approprié pour l'achèvement du projet d'examen d'Elasmobranchii Format pour d'autres examens approuvé 	Un minimum de deux groupes taxonomiques supplémentaires examinés
1.1.2	Préparer et maintenir une liste des espèces qui répondent aux critères scientifiques d'inscription à l'Annexe I, mais qui n'y figurent pas encore	Plusieurs pré-propositions pour inscription aux annexes de la CMS présentées au ScC14 pour examen	<ul style="list-style-type: none"> Format pour la liste approuvé Pré-propositions évaluées 	Liste compilée et actualisée pour les taxons évalués
1.1.3	Préparer une liste des espèces inscrites à l'Annexe I classées par priorité devant faire l'objet d'une action concertée, en tenant compte également de la possibilité d'obtenir des résultats de conservation positifs		<ul style="list-style-type: none"> Considération des espèces candidates possibles pour des mesures concertées dans le cadre des groupes de travail taxonomiques Action intégrée dans le plan de travail intersessionnel des groupes de travail taxonomiques comme approprié 	Liste classée par ordre de priorité approuvée et présentée à la COP9
1.1.4	Examiner la disponibilité de plans d'action pour toutes les espèces inscrites à l'Annexe I, y compris le format, les dates de préparation et d'examen, la source, l'exhaustivité/adéquation		<ul style="list-style-type: none"> Action intégrée dans le plan de travail intersessionnel des groupes de travail taxonomiques comme approprié 	<ul style="list-style-type: none"> Examen achevé Liste classée par ordre de priorité des espèces exigeant des plans d'action approuvés
1.1.5	Préparer de nouveaux plans d'action (classés par ordre de priorité selon l'état de la menace), conformément au format de la CMS, pour la protection et la réhabilitation de toutes les espèces inscrites à l'Annexe I n'en faisant pas encore l'objet	<ul style="list-style-type: none"> Collecte de fonds: € 42,000 reçu par l'Italie pour la préparation de nouveaux plans d'action, avec la préférence pour des espèces couvertes également par l'AEWA Plans d'action pour le « Black-faced Spoonbill » (<i>Platalea minor</i>), le « Spoon-billed Sandpiper » (<i>Eurynorhynchus pygmeus</i>), et le « Chinese Crested Tern » (<i>Sterna bernsteini</i>) en état avancé de développement 	<ul style="list-style-type: none"> Recommandation des espèces prioritaires pour l'emploi de la promesse de l'Italie Examen des progrès réalisés dans l'élaboration actuelle du plan d'action 	Progrès examinés

1.1.6	Entreprandre un examen complet de l'Annexe I pour examen à chaque troisième COP (à commencer par COP9). Cet examen devrait comporter les points suivants : un examen de l'état de l'Annexe (degré d'achèvement), l'examen des principes et procédures pour inscription sur les listes ou suppression des listes, l'adoption de modifications des systèmes de référence taxonomiques, si nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition pour un changement dans la référence taxonomique pour les mammifères préparée et présentée au ScC14 pour examen <p>N.B. Cette action devrait être développée en parallèle avec l'action 1.1.1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir le processus pour la définition du mandat et la procédure pour examen • Proposition pour un changement dans la référence taxonomique pour les mammifères examinée 	Mandat et procédure pour examen convenus
1.1.7	A chaque session de la COP et par l'intermédiaire du CMS-IMS, le Conseil scientifique rendra rapport sur l'état des populations (taille et répartition) de toutes les espèces figurant à l'Annexe I et sur l'état de la protection dans tous les Etats de l'aire de répartition, en utilisant les informations les plus actuelles disponibles. Ceci sera réalisé à l'aide d'un modèle-type de rapport.	Collecte de fonds: Action incluse dans la liste des projets pour lesquels des contributions volontaires sont cherchées	<ul style="list-style-type: none"> • Format pour le rapport approuvé • Méthodologies pour le système de rapports approuvés, y compris des recommandations possibles pour la révision du format des rapports nationaux 	Rapport convenu pour présentation à COP9
1.1.8	Le Conseil scientifique rendra rapport, à chaque session de la COP et par l'intermédiaire du CMS-IMS, sur les mesures concertées prises en faveur de toutes les espèces figurant à l'Annexe I, en utilisant les informations les plus actuelles disponibles, moyennant un modèle-type de rapport		<ul style="list-style-type: none"> • Format pour le rapport approuvé • Méthodologies pour le système de rapports approuvés 	Rapport convenu pour présentation à COP9
1.2	Veiller à ce que les meilleurs renseignements soient disponibles pour la conservation et la gestion des espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable (espèces de l'Annexe II (Art.IV))			
1.2.1	Effectuer un examen scientifique sommaire par groupe taxonomique afin d'identifier les espèces migratrices et groupes d'espèces dont l'état de conservation est défavorable et profiterait de manière significative des nouvelles actions de coopération de la CMS, y compris les Accords	Projet d'examen d'Elasmobranchii préparé avec le soutien financier du gouvernement britannique, pour examen par ScC14	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner et fournir des conseils comme approprié pour l'achèvement du projet d'examen d'Elasmobranchii • Format d'autres examens approuvé 	Un minimum de deux groupes taxonomiques supplémentaires examinés
1.2.2	Préparer et maintenir une liste des espèces qui répondent aux critères scientifiques d'inscription à l'Annexe II, mais qui n'y figurent pas encore	Plusieurs pré-propositions pour inscription aux annexes de la CMS présentées au ScC14 pour examen	<ul style="list-style-type: none"> • Format pour la liste approuvé • Pré-propositions évaluées 	Liste compilée et actualisée pour les taxons évalués
1.2.3	Développer et maintenir une vue d'ensemble de tous les accords, initiatives régionales et autres actions/initiatives de coopération entrepris sous les auspices de la CMS et autres en faveur des espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable		<ul style="list-style-type: none"> • Concept/format pour le tableau approuvé 	Tableau compilé
1.2.4	Effectuer un examen complet de l'Annexe II qui sera soumis à chaque troisième COP (à commencer par COP10)	Pas d'action attendue pour le triennium actuel. Cependant, l'action entreprise sous 1.1.2 et 1.1.6 est pertinente		
1.2.5	Développer un programme révisable d'examens cibles sur les résultats de l'efficacité des Accords de la CMS et d'autres actions de coopération pour la conservation des espèces inscrites aux Annexes II. Ceci devrait également comporter l'examen de toute initiative pour lancer une action de coopération qui stagne depuis plus de 3 ans. Suivant l'étude des résultats de ces examens, présenter des recommandations aux sessions de la COP pour leur renforcement et l'amélioration des synergies.		Examiner la portée et la possibilité de cette action, ainsi que sa révision possible	Mandat des examens approuvés, ou suppression possible

1.3 Veiller à ce que les meilleurs renseignements soient disponibles pour identifier et évaluer les principales menaces à l'égard des espèces migratrices				
1.3.1	Examiner les résultats des travaux scientifiques sur les changements climatiques réalisés sous les auspices d'autres organes, de même que par les Parties contractantes. Evaluer la pertinence et l'importance de ces travaux pour la conservation des espèces migratrices et les objectifs de la CMS	Action largement réalisée par le rapport de DEFRA "Le changement climatique et les espèces migratrices" présentée au ScC13		
1.3.2	Examiner les impacts de la chasse (prélèvement) sur les espèces migratrices, notamment: mammifères marins/grands poissons, tortues marines, grands mammifères terrestres et oiseaux, afin d'identifier les thèmes prioritaires à aborder dans le cadre de la CMS	Collecte de fonds: Action incluse dans la liste des projets pour lesquels des contributions volontaires sont recherchées	Mandat pour l'examen convenu	<ul style="list-style-type: none"> • Examen étudié • Rec. soumise à COP9
1.3.3	Examiner les impacts des prises accidentelles et de la pêche non réglementée sur les espèces migratrices, en particulier les mammifères marins, grands poissons marins, tortues marines et albatros/pétrels, afin d'identifier les thèmes prioritaires à aborder dans le cadre de la CMS	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de fonds: promesses reçues par le Royaume-Uni et l'Australie • Projet de mandat présenté au ScC14 pour examen 	Mandat pour l'examen convenu	<ul style="list-style-type: none"> • Examen étudié • Rec. soumise à COP9
1.3.4	Examiner les impacts de la perte, du morcellement et de la dégradation des habitats sur les espèces migratrices dans les milieux terrestres et côtiers (en particulier les zones humides, forêts, prairies et zones arides) afin d'identifier les thèmes prioritaires à aborder dans le cadre de la CMS	Prévu pour 2009-2011		
1.3.5	Examiner les impacts des obstacles à la migration sur les espèces migratrices	• Collecte de fonds: promesses reçues par le Monaco	Mandat pour l'examen convenu	<ul style="list-style-type: none"> • Examen étudié • Rec. soumise à COP9
1.3.6	Examiner les impacts de la pollution (y compris la pollution pétrolière – voir Rés. 7.3), des maladies et des espèces exotiques envahissantes sur les espèces migratrices afin d'identifier les thèmes prioritaires à aborder dans le cadre de la CMS	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de fonds: promesses reçues par l'Italie pour examen sur l'impact des espèces exotiques envahissantes sur les espèces migratrices • Mandat pour l'examen approuvé • Examen attribué 	Contribution du ScC pour l'examen convenue	<ul style="list-style-type: none"> • Examen étudié • Rec. soumise à COP9
1.3.7	Identifier les menaces émergentes envers les espèces migratrices et établir des priorités pour ceux qui doivent être traités par la CMS		Méthodologies approuvées	Rapport soumis à COP9
1.3.8	Identifier (par les plans d'action décrits sous l'objectif opérationnel 1.3) les réseaux des sites importants pour les espèces bénéficiant d'une action concertée dans l'ensemble de leur aire de répartition		Méthodologies discutées	Méthodologies approuvées
1.3.9	Identifier, dans le cadre d'Accords ou la préparation d'actions de coopération des réseaux écologiques importants de sites/habitats et des corridors de migration clés requis pour les espèces inscrites à l'Annexe II		Méthodologies discutées	Méthodologies approuvées
1.3.10	Se fonder sur les travaux déjà initiés par le Conseil scientifique (Doc. UNEP/CMS/ScC5.3) par une étude commandée afin de donner des conseils sur la façon dont la CMS peut s'attaquer le plus efficacement possible aux problèmes causés par les obstacles à la migration. Une attention particulière devrait être portée aux impacts sur les espèces inscrites à l'Annexe I		Examiner la fusion avec l'action 1.3.5	<ul style="list-style-type: none"> • Examen étudié • Rec. soumise à COP9

1.3.11	Entreprandre une évaluation régulière de la contribution de la CMS pour contrôler, éliminer ou minimiser les menaces à l'égard des espèces migratrices	Prévu pour 2009-2011		
1.4	Veiller à ce qu'une recherche stratégique fournisse les éléments nécessaires pour aborder les principales questions affectant les espèces migratrices			
1.4.1	Sur la base des examens décrits dans les activités 1.1.1 et 1.2.1 et dans les plans d'action relatifs aux espèces, identifier les principales priorités en matière de recherche stratégique nécessaires pour traiter la conservation des espèces migratrices	Prévu pour 2009-2011		
1.4.2	Maintenir une <i>Liste des priorités de recherche de la CMS</i> comme identifiée sous 1.4.1 susceptible d'être largement promue auprès des organes de financement nationaux et internationaux en matière de recherche			Concept/Format pour la liste approuvé
1.4.3	Explorer les meilleurs moyens pour promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique et la recherche en matière d'espèces migratrices (également par l'intermédiaire du Centre d'échange de la CDB)		Prendre en considération le report à 2009-2011	
1.4.4	Utiliser les informations rassemblées dans le cadre des activités 1.4.1 et 1.4.2 afin de préparer un rapport à chaque session de la COP sur les progrès réalisés en matière de recherche et sur les priorités de recherche attendues, comme résumé dans la <i>Liste des priorités de recherche de la CMS</i>		Prendre en considération le report à 2009-2011	
1.4.5	S'assurer que tous les plans d'action pour les espèces inscrites à l'Annexe I traitent adéquatement les besoins prioritaires pour la surveillance et la recherche concernant ces espèces			Méthodologies approuvées
1.4.6	Examiner le niveau des récents rapports de recherche commandés par la CMS et élaborer des directives pour un contrôle de qualité et une normalisation améliorés			Méthodologies approuvées
1.5	Veiller à ce qu'une surveillance efficace fournisse les éléments nécessaires pour aborder les principales questions affectant les espèces migratrices			
1.5.1	Conseiller à chaque session de la COP de se pencher sur les lacunes en matière de surveillance et de fournir le soutien nécessaire pour accroître la capacité des pays en voie de développement d'entreprendre la surveillance, en particulier celle portant sur les espèces inscrites à l'Annexe I			Méthodologies approuvées
1.5.2	Intégrer, sur la base des renseignements sur la surveillance fournis par le CMS-IMS pour les espèces inscrites à l'Annexe I, une simple évaluation de la tendance de la population (stable, croissante, en déclin, inconnue) pour chaque espèce figurant au <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i>			Examiner l'efficacité du système intégré de gestion de l'information (IMIS) pour fournir cet examen
1.5.3	Grâce au développement de liens scientifiques plus étroits avec les Accords de la CMS, promouvoir la collaboration et le renforcement de la surveillance, par des recommandations appropriées à la COP et par le renforcement des capacités le cas échéant			Examiner la méthodologie

1.5.4	Utiliser les informations rassemblées dans le cadre des activités 1.1.1, 1.2.1 et 1.5.1 afin de préparer un rapport à chaque session de la COP sur les progrès réalisés en matière de surveillance des espèces migratrices et de priorités de surveillance attendues			Format du rapport examiné
1.5.5	Identifier des experts en matière d'espèces migratrices comme indicateurs qui pourraient être inscrits dans le fichier d'experts de la CDB			Examiner la méthodologie
1.5.6	Organiser un atelier technique ou commander une étude afin d'examiner les espèces migratrices en tant qu'indicateurs, et apporter ainsi une contribution au programme de travail de la CDB sur les indicateurs		Examiner cette action dans le cadre de l'association pour les indicateurs de la biodiversité pour l'année 2010	Progrès réalisés dans le développement des indicateurs des espèces migratrices examinés
1.5.7	Sélectionner et développer, à partir de la liste des indicateurs-candidats identifiés sous 1.5.6 (y compris les espèces inscrites à l'Annexe I, espèces marines/côtières/terrestres/d'eau douce, menaces), de 1 à 3 indicateurs SIMPLES de l'état des espèces migratrices		Examiner cette action dans le cadre de l'association pour les indicateurs de la biodiversité pour l'année 2010	Progrès réalisés dans le développement des indicateurs des espèces migratrices examinés
1.6	Contribuer à un système de gestion de l'information de la CMS efficace			
1.6.1	Préparer des directives pour le Secrétariat concernant les besoins du Conseil scientifique à partir du Système de gestion de l'information de la CMS proposé, et examiner l'efficacité du Système lorsqu'il aura été établi		Examiner les besoins du ScC à partir du système de gestion de l'information de la CMS	• Définir les besoins du ScC à partir du système de gestion de l'information de la CMS

OBJECTIF 2 DU PLAN STRATEGIQUE DE LA CMS

VEILLER A CE QUE LES ESPECES MIGRATRICES BENEFICIENT DES MEILLEURES MESURES DE CONSERVATION POSSIBLES

No.	Action du Conseil Scientifique	Progrès au mars 2007	ScC14 Action/Cible	ScC15 Cible
2.1	Garantir les meilleures mesures de conservation possibles pour les espèces migratrices en danger inscrites à l'Annexe I			
2.1.1	Appuyer les Parties contractantes (en particulier les pays en voie de développement) dans la préparation et la présentation de propositions-types pour l'inscription des espèces	Plusieurs projets de propositions pour inscription à l'Annexe I préparés et soumis au ScC14 pour examen	<ul style="list-style-type: none"> • Projets de propositions présentés sont examinés • Identifier des espèces supplémentaires possibles pour lesquelles des projets de propositions devraient être préparés 	Identifier des espèces supplémentaires possibles pour lesquelles des projets de propositions devraient être préparés
2.1.2	Examiner l'Annexe I pour identifier les espèces candidates susceptibles d'être rayées de la liste. Formuler une proposition à l'attention de la COP pour rayer ces espèces de l'Annexe I		Examiner l'action conjointement avec 1.1.7	Espèces candidates possibles pour la suppression identifiées

2.1.3	Présenter un programme de projets de réhabilitation dans le cadre des actions concertées classées par priorités pour les espèces figurant à l'Annexe I à chaque session de la COP pour financement, qui répond aux priorités identifiées dans les études scientifiques ou plans d'action	Liste de projets classée par ordre de priorités recommandée par le ScC12 et le ScC13 dans le cadre du Programme de petites subventions (SGP) présentée aux parties donatrices possibles et d'autres donateurs potentiels	Examiner le développement futur du SGP	Liste de propositions classée par ordre de priorités présentée à COP9
2.1.4	Continuer de soutenir des actions concertées en faveur des espèces inscrites à l'Annexe I, même si celles-ci sont couvertes par un Accord, moyennant des plans de travail communs avec les secrétariats d'accord compétents		Plans de travail pour la coopération entre le ScC et le Secrétariat des accords déterminés	Progrès examinés
2.2	Garantir les meilleures mesures de conservation possibles pour les espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable (espèces de l'Annexe II (Art. IV))			
2.2.1	Appuyer les Parties contractantes (en particulier les pays en voie de développement) dans la préparation et la présentation de propositions-type pour l'inscription des espèces	Plusieurs projets de propositions pour inscription à l'Annexe II préparés et soumis au ScC14 pour examen		
2.2.2	Examen de l'Annexe II afin d'identifier les espèces ou groupes d'espèces candidates susceptibles d'être rayées de la liste. Formuler une proposition à l'attention de la COP pour rayer ces espèces de l'Annexe II		Examiner la méthodologie et les critères afin d'identifier les espèces candidates pour suppression de l'Annexe II	Espèces candidates possibles pour la suppression identifiées
2.2.3	Présenter aux sessions de la COP, sur la base des examens réalisés dans le cadre de 1.2.1 et d'une analyse des lacunes relevées d'après le <i>Tableau des Accords et des MOU de l'Annexe II de la CMS</i> , des recommandations classées par priorité afin que de nouvelles action de coopération soient mises au point par la CMS		<ul style="list-style-type: none"> Examiner la redéfinition de cette action en vue de clarifier le concept de l'action coopérative fait par le ScC13 Nouveaux accords possibles identifiés 	Présenter la recommandation sur les nouveaux accords possibles à COP9
2.2.4	Nommer des conseillers-correspondants, organiser des ateliers et présenter des propositions de financement de projets etc. et assumer ainsi le rôle de chef de file scientifique pour le développement de nouveaux accords prioritaires de la CMS et d'actions de coopération identifiées dans le <i>Tableau des Accords et des MOU de l'Annexe II de la CMS</i>			Programme de lancement d'activités convenu pour la liste à adopter à COP10
2.3	Veiller à ce que les meilleures mesures de conservation possibles soient prises pour contrôler, éliminer et réduire les principales menaces envers les espèces migratrices, y compris la perte des habitats			
2.3.1	Préparer, sur la base des points 1.3.1 – 1.3.7 et en utilisant des exemples de bonnes pratiques, des directives (ou rendre disponibles les directives existantes) afin de combattre ou d'atténuer les impacts des menaces les plus importantes pesant sur les espèces migratrices, et les diffuser aux Parties contractantes			Directives sur les menaces examinées soumises à COP9
2.3.2	Par l'application de mesures concertées, promouvoir la protection des sites identifiés sous 1.3.7 ainsi que leur gestion et leur rétablissement pour favoriser leur réhabilitation			Rec. soumise à COP9 en identifiant des sites clés non-protégés pour des espèces CA

2.3.3	S'assurer, par la mise en oeuvre d'Accords, d'actions de coopération et de synergies/partenariats avec d'autres conventions (en particulier CDB, Ramsar et la Convention pour la lutte contre la désertification) que des programmes seront développés pour rétablir et gérer durablement les sites et habitats pour les espèces migratrices identifiées sous 1.3.8, en faisant appel aux principes de la gestion des écosystèmes		Prendre en considération le report à 2009-2011	
2.3.4	Examiner les directives internationales existantes sur l'évaluation de l'impact environnemental, identifier les lacunes portant atteinte aux intérêts des espèces et, si nécessaire, élaborer d'autres directives ayant trait aux questions des espèces migratrices	Contact maintenu avec la CDB et Ramsar concernant l'intégration possible des directives de la CBD dans l'EIE	Identifier le(s) conseiller(s) pour cette initiative	Progrès examinés
2.3.5	Développer des directives et entériner officiellement un mécanisme pour des actions rapides de la CMS et de défense en réponse aux situations d'urgence et de non-conformité (p.ex. pollutions accidentelles, épidémies, prises nuisibles d'espèces en danger), en utilisant les expériences des dispositions précédentes (p.ex. pour le phoque moine)		Prendre en considération le report à 2009-2011	
2.3.6	Recommander à la COP ou au Comité permanent, selon le cas, des mesures concertées à prendre par les Parties concernant les prises accidentelles des oiseaux de mer, tortues marines et cétacés inscrits aux Annexes I et II (Rés. 6.3, et voir Rec. 7.2)	Voir action 1.3.3		Mesures concertées proposées à COP9 basées sur l'examen réalisé dans le cadre de l'activité 1.3.3
2.3.7	Etudier le rôle que la CMS pourrait jouer pour faire face à la pollution pétrolière en relation avec les espèces migratrices en examinant les plans et les dispositifs existants de lutte contre la marée noire de même que les programmes pertinents existants en matière de formation et d'échange de renseignements (voir Rés. 7.3)	Prévu pour 2009-2011		
2.3.8	Examiner le problème de l'emploi des dispositifs de poursuite des espèces migratrices en danger dont les Directives déjà élaborées par le Conseil scientifique et examiner à chaque deuxième réunion entre les sessions d'autres questions pouvant se poser concernant ces techniques			Examiner les besoins pour cette action
2.3.9	Appuyer la mise en œuvre des recommandations selon 1.3.5 concernant les obstacles à la migration en préparant des directives relatives aux remèdes et en collectant et diffusant les résultats des études de cas			Examiner les besoins pour cette action
2.3.10	Evaluer les menaces existantes et potentielles des éoliennes offshore à l'encontre des mammifères et des oiseaux migrateurs ainsi que de leurs habitats et de leurs sources de nourriture, pour élaborer des directives précises en vue de l'établissement de ces installations et faire rapport à COP8 (voir Rés. 7.5)			Examiner les besoins pour cette action

**OBJECTIF 3 DU PLAN STRATEGIQUE DE LA CMS
ACCROITRE LA SENSIBILISATION A LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES ET L'ENGAGEMENT A SON ENDROIT PARMIS LES ACTEURS CLES**

No.	Action du Conseil Scientifique	Progrès au mars 2007	ScC14 Action/Cible	ScC15 Cible
3.1	Disséminer les renseignements sur les espèces migratrices pour améliorer leur conservation par une meilleure prise de décision et une plus grande sensibilisation du public			
3.1.1	Conseiller le Secrétariat de la CMS sur les contenus (scientifiques/techniques) d'un paquet d'informations à fournir à toutes les Parties contractantes et à tous les Conseillers scientifiques relatif notamment aux actions requises pour les espèces inscrites à l'Annexe I		Méthodologies approuvées	Conseil achevé
3.1.2	Identifier les espèces vedettes que la CMS pourrait utiliser pour sensibiliser le public/gouvernement et pour renforcer les capacités (p.ex. poursuite par satellite des tortues et prises accidentelles)		Identifier le(s) conseiller(s) correspondant(s) pour cette initiative	Espèces vedettes identifiées
3.1.3	Se pencher sur le site web de la CMS et faire des suggestions pour ce site		Identifier le(s) conseiller(s) correspondant(s) pour cette initiative	Conseil achevé

**OBJECTIF 4 DU PLAN STRATEGIQUE DE LA CMS
RENFORCER LE ROLE ENGLOBANT ET UNIFICATEUR JOUE PAR LA CMS DANS LA CONSERVATION ET LA GESTION DES ESPECES MIGRATRICES**

No.	Action du Conseil Scientifique	Progrès au mars 2007	ScC14 Action/Cible	ScC15 Cible
4.1	Garantir le maximum d'efficacité par une synergie et une coopération étroite avec les Accords, d'autres MEA et d'autres organes appropriés			
4.1.1	Maintenir une coopération étroite avec les correspondants scientifiques et comités des Accords de la CMS, les initiatives régionales (en particulier dans l'environnement marin) et les organes scientifiques du PNUE et d'autres conventions (en particulier concernant les actions synergiques et les questions intersectorielles (recherche, surveillance, renforcement des capacités, réponse aux menaces, actions de réhabilitation pour les espèces inscrites à l'Annexe I, etc.). Ceci sera réalisé par une représentation mutuelle dans les organes appropriés, des réunions périodiques des présidents, le rapportage croisé et des activités communes	<ul style="list-style-type: none"> Présidents des organismes consultatifs des Accords de la CMS et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement pertinents invités au ScC14 Dr Perrin agissant comme conseiller de liaison pour le comité scientifique de la CBI, et faisant régulièrement un compte-rendu sur les progrès pertinents 	Identifier les conseillers correspondants pour d'autres accords/accords multilatéraux sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Progrès examinés Mécanismes pour la coopération convenus

4.1.2	Examiner les liens scientifiques existants entre la CMS et d'autres organes réalisant des travaux sur les menaces pesant sur les espèces migratrices (p.ex. CDB, Convention Ramsar, Convention sur les changements climatiques, Convention sur la lutte contre la désertification). Formuler des propositions pour améliorer et renforcer ces liens, si besoin est, avec l'objectif de s'assurer que la CMS aura accès aux informations scientifiques disponibles les plus actuelles afin d'apporter un soutien et des contributions à ses délibérations, rapporter les résultats et faire des recommandations à la session de la COP			Examiner la portée et la possibilité de cette action, ainsi que sa révision possible
-------	---	--	--	--

S:_WorkingDocs\ScientificCouncil\14th Meeting\Docs\Fre\ScC14_Doc_21_ScC_SIP_2011_F.doc